

Rayon de soleil aux Ponts-de-Cé

A la fin de cette année, la ferme photovoltaïque produira 11 000 MWh à l'année, de quoi alimenter en énergie propre l'équivalent de la consommation électrique de 4 000 foyers.



Les élus des Ponts-de-Cé et différents représentants d'Angers Loire Métropole, dont le président Béchu, ont symboliquement posé un module photovoltaïque

PHOTO : CO - LAURENT COMBET

On imagine mieux ce que sera la ferme photovoltaïque des Ponts-de-Cé. Hier, les élus ont symboliquement posé le premier panneau solaire. Il en reste 21 276 à installer ! Si le planning du chantier est tenu, en octobre prochain, l'électricité devrait jaillir.

Ce projet c'est L'Arlésienne ou presque. Jean-Paul Pavillon, le maire des Ponts-de-Cé, lançait un « Enfin ! » qui en disait long en ouverture de son allocution, hier, à l'occasion de la pose de ce module. Il y a en effet une dizaine d'années que l'annonce avait été faite par Joël Bigot, alors maire de cette commune, trouvant un débouché à la vingtaine d'hectares pollués, entre l'Authion et les vieux fonds de Trélazé, au bout du bout de la commune, côté Sorges, au lieu-dit La-Petite-Vicomté. Le site avait longtemps été une déchetterie par enfouissement et, depuis 2008, plus rien ne s'y passait. La seule valorisation du terrain pollué passait par la centrale photovoltaïque.

Premier projet dès le Grenelle de l'environnement

Un peu en avance sur leur temps, à l'époque où l'on parlait encore peu

de dossiers concrets malgré le Grenelle de l'environnement (2007), Joël Bigot et l'équipe municipale portaient un projet d'énergie propre. En 2010, la demande était infructueuse auprès d'ERDF et le moratoire voulu par le Gouvernement gelait toute progression. « Mais pugnace, Les Ponts-de-Cé soumettait encore un dossier, puis un autre, rappelle Jean-Paul Pavillon. Le temps n'était pas perdu, il permettait d'affiner nos choix, de cerner les matériaux, bref, de faire évoluer notre sujet au fil du temps ».

Contre ces dossiers retoqués, les élus de l'Agglo n'ont eu de cesse de chasser en meute pour que le projet aboutisse. Le développement est confié à Alter Énergies, laquelle choisit la société Valeco pour partenaire. Études, demande de permis de construire, enquête publique... Le feu vert est finalement donné en février 2017.

Une ferme à 8,3 millions d'euros

La centrale solaire au sol de la Petite-Vicomté comprendra environ 21 280 panneaux sur une surface de 11 hectares. Le site produira

11 000 MWh par an d'électricité de suite injectée dans le réseau. C'est l'équivalent de la consommation électrique de 4 000 foyers (on ne prend pas en compte le chauffage dans ces calculs). La durée d'exploitation est fixée à 30 ans. À terme, elle sera prolongée ou démantelée. Le coût est de 8,3 millions d'euros dont 2 millions en fonds propres. Ces derniers sont investis par Alter Énergies à hauteur de 920 000 €,

par Valéco pour 880 000 € et par Énergie Partagée avec 200 000 €. Celle-ci est une structure participative. Les particuliers intéressés par des projets photovoltaïques ou éoliens investissent dans cette structure et en retirent ultérieurement de potentiels dividendes. Un emprunt de plus de 6,3 millions d'euros a été contracté pour boucler le budget.

Bruno JEOFFROY.



Une quarantaine d'ouvriers sont déjà à pied d'œuvre sur le chantier. Le montage des panneaux a commencé en début de semaine.

PHOTO : CO - L. COMBET